

Séminaire de lancement du PRST4

Synthèse des éléments clés de l'atelier 1

L'évaluation systémique du PRST 4 – Affinons ensemble les ambitions et le référentiel d'évaluation

Contexte et objectifs

A titre de rappel, l'évaluation du PRST 3 a reposé sur 3 volets :

- Les bilans évaluatifs renseignés par les pilotes pour chaque action ;
- Des monographies approfondies réalisées par la DREETS (SESE) sur 2 actions du PRST 3 ;
- Une évaluation systémique, qui avait pour objectif d'interroger la pertinence, l'efficacité et la cohérence de l'organisation globale du PRST (animation / coordination, organisation des travaux, pilotage, suivi, outillage...) pour le bon déploiement des actions.

L'évaluation systémique s'est appuyée sur un cadre de référence (référentiel d'évaluation) qui avait été travaillé et validé avec les membres du CROCT. Elle a donné lieu à 3 enquêtes en ligne (auprès des pilotes, des contributeurs des groupes de travail, et de destinataires des productions du PRST3), dont les résultats ont été analysés et discutés dans le cadre de comités de suivi associant les différents partenaires. Les conclusions de ces travaux d'évaluation ont alimenté les réflexions partenariales en vue de l'élaboration du PRST 4.

Objectifs de l'atelier :

La nouvelle charte d'engagement signée par les partenaires du PRST 4 prévoit une démarche d'évaluation du PRST 4 similaire à celle mise en œuvre pour le PRST 3. Le cadre de référence de cette évaluation doit cependant être ajusté pour y intégrer les orientations et principes mis en avant dans le PRST 4. L'atelier a donc pour objectifs :

- De stabiliser les objectifs de l'évaluation systémique du PRST 4 ;
- D'affiner le référentiel d'évaluation ;
- Et de préciser les modalités de déploiement de l'évaluation.

Résultats des travaux :

1. Préfiguration du référentiel d'évaluation qui cadrera l'évaluation systémique

Les points qui ont fait consensus :

Les orientations nouvelles ou évolutions structurantes promues par le PRST4 au regard du PRST3, constituent des dimensions devant faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'évaluation systémique du PRST4, et qui seront donc à intégrer dans le référentiel d'évaluation. Ont été identifiées :

- Une attention accrue aux effets des travaux du PRST4 pour leurs destinataires finaux : Au-delà de la mesure de la diffusion des productions du PRST4 auprès des cibles finales que sont les entreprises et salariés, l'appropriation de ces productions par leurs destinataires devra autant que possible être évaluée. Ont-elle été les vecteurs d'une transformation effective des pratiques en matière de prévention et de santé au travail ? Une structuration plus forte du volet communication prévue dans le PRST4 (mise en place du réseau communication, engagements de relayer les productions pris par les partenaires sociaux...), devrait permettre de mieux tracer les destinataires de ces productions. L'effectivité des relais d'information devra elle-même être évaluée.
- L'efficacité du PRST 4 comme levier structurant de mobilisation des partenaires : Cet objectif, valable de façon générale, a notamment été développé concernant les SPSTI : il s'agira ainsi d'apprécier si les orientations et objectifs du PRST4 se déclinent bien dans les projets de service des SPSTI (ex : mise en place des cellules PDP).
- Accentuation du rôle des branches et secteurs professionnels à enjeux pour porter des actions de prévention : Cette dimension sectorielle devra être évaluée sous l'angle de l'effectivité (actions réellement mises en œuvre ?) de la cohérence avec les travaux conduits par ces branches elles-mêmes, et de l'efficacité (résultats obtenus).
- Enjeu d'articulation plus forte entre les dimensions de santé au travail, de santé publique et de santé environnementale
- Efficacité des modalités de partage d'informations entre partenaires (notamment au travers de la plateforme collaborative).

- Les impacts recherchés par le PRST4 restent dans la continuité de ceux qui avaient été identifiés dans le référentiel d'évaluation du PRST3, avec cependant des points d'attention supplémentaires :
 - La prévention des accidents du travail graves et mortels (du fait du plan dédié à ce sujet en complément du PST4)
 - La promotion de l'égalité professionnelle (à la fois au travers des indicateurs genrés de sinistralité mais aussi en tant que tel comme un levier d'action pour la prévention).

2. Propositions méthodologiques pour le déploiement de l'évaluation systémique

Ce volet n'a pas été abordé faute de temps.